

## CHARTRE DES BENEVOLES

### - Service Animation Séniors-

Chaque bénévole accueilli et intégré au CIAS de Liffré Cormier Communauté se voit remettre la présente charte.

Elle définit le cadre des relations et les règles à respecter entre les animatrices du CIAS,  
les usagers du service animation séniors et les bénévoles.

#### I- Rappel de la mission du CIAS en faveur de l'animation Personnes âgées

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) a reçu délégation des communes (via les statuts de Liffré Cormier Communauté) pour « organiser des **animations d'intérêt communautaire à destination des personnes âgées** » sur l'ensemble du territoire de Liffré Cormier Communauté.

A ce titre, sont d'intérêt communautaire « les animations organisées par le CIAS à destination de l'ensemble des personnes âgées du territoire intercommunal, et **destinées à maintenir ou développer du lien social** au travers d'activités favorisant le **maintien de l'autonomie physique et des capacités cognitives**. Sont donc exclues les activités organisées par une commune sur son territoire, et les activités gérées localement par des associations ».

Les **objectifs** poursuivis sont multiples :

- distraire, apporter un divertissement dans un quotidien pouvant être vécu comme monotone
- rompre l'isolement, en préservant une activité sociale et en développant des liens conviviaux
- préserver l'autonomie, aider à conserver ses aptitudes physiques/cognitives, et à prendre soin de son apparence pour « sortir »
- reprendre confiance en soi après un événement physique ou psychologique difficile

Le **programme d'animation** est varié afin de répondre aux besoins et aux attentes des usagers du service :

- activités physiques adaptées : gymnastique douce (animée par un éducateur sportif du Service Sports) ; balades...
- activités ludiques : atelier mémoire ; chorale ; loto ; bal ; cuisine...
- activités de découvertes : visites culturelles et de sites touristiques ; présence à des conférences ; séances de cinéma ; restaurants...

Des **temps forts d'animations** sont également proposés :

- « La Semaine bleue » des retraités et personnes âgées, durant laquelle l'accent est mis sur des actions intergénérationnelles et de prévention (conférence-débat, spectacle musical, échanges avec des jeunes...)
- Le séjour annuel de 4 jours, dans un lieu adapté aux personnes à mobilité réduite, et avec un accompagnement technique important (infirmière; auxiliaire de vie sociale; aide-soignante;

animatrice; bénévoles...), en partenariat par les EPHAD accompagnant certains de leurs résidents.

Les animations se terminent systématiquement par un goûter offert.

Le service compte 55 usagers inscrits, 12 bénévoles, 3 véhicules de service dont un minibus adapté et un véhicule intermédiaire adapté.

Les partenaires du service sont : le groupe gérontologique local (rassemblant les 2 EHPAD, les CCAS, le CLIC, l'EMS du CDAS, le SSIAD, ...) ; les bibliothèques ; les centres de loisirs ; les écoles ; le cinéma de Liffré ; les centres culturels de Liffré, La Bouëxière et Ercé près Liffré...

## II- La place du bénévolat au sein du CIAS :

La participation financière demandée aux usagers du service permet de contribuer aux charges du service (droits d'entrée, carburant, matériel pédagogique...), hors les frais de personnel et de gestion administrative supportés par le CIAS.

**Mais le service ne pourrait fonctionner correctement sur un territoire aussi vaste sans l'implication forte d'un réseau de bénévoles qui vient aider au transport, et qui nécessite un travail de mobilisation important.**

C'est grâce à eux que le service est en mesure de proposer le transport aller-retour du domicile de l'usager jusqu'au lieu d'animation.

Lorsque le minibus et la voiture du service ne suffisent pas, l'utilisation des véhicules personnels des bénévoles est alors nécessaire pour assurer les tournées de ramassage.

Le rôle des bénévoles est dans ce cadre d'accompagner les usagers du service animation du CIAS de Liffré Cormier Communauté de leur domicile jusqu'aux lieux des animations, et de participer au déroulement de celles-ci, sous la responsabilité des animatrices professionnelles du service, qui pilotent le déroulement des animations mises en place.

## III- Les droits des bénévoles

Le CIAS de Liffré Cormier Communauté s'engage auprès des bénévoles à :

- > assurer au mieux leur intégration dans le service animation seniors et notamment auprès des autres bénévoles, des usagers du service et autres acteurs du service animation seniors (agents, élus, partenaires locaux)
- > les informer sur le fonctionnement, l'organisation et les différentes actions du service animation seniors
- > les informer sur les consignes de sécurité et les conduites à tenir auprès des usagers
- > organiser des réunions mensuelles entre bénévoles et professionnels du service afin d'échanger régulièrement sur les activités du service, le suivi des usagers, les

difficultés rencontrées dans le but d'assurer une bonne communication entre les différents acteurs du service et de maintenir une qualité de service en faveur des usagers.

- > Favoriser la transmission de leur savoirs- faire dans le cadre des activités programmées, en fonction de leurs capacités, leurs aptitudes et compétences personnelles
- > mettre à disposition, un cahier de liaison et une adresse mail du service afin qu'ils puissent faire part de leurs réflexions, leurs suggestions
- > diffuser les programmes d'animations du service et le planning « gestion du transport » de façon anticipée

Le CIAS conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole en cas de non-respect de ses engagements, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

#### **IV- Les devoirs des bénévoles :**

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de lien de subordination au sens du droit du travail, entre le CIAS de Liffré Cormier Communauté et ses bénévoles. Cependant, cela n'exclut pas le respect des règles et des consignes transmises par le service animation séniors.

Ainsi, le bénévole s'engage auprès du CIAS à :

- > assurer sa mission d'accompagnateur auprès des usagers du service animation séniors en respectant les règles et consignes de sécurité (physique et affective), dans le cadre des animations socio- culturelles organisées par le CIAS
- > se soumettre au devoir de discrétion et s'engage à ne pas diffuser des informations d'ordre privé pouvant porter préjudice aux usagers
- > respecter les choix et les libertés individuelles des usagers et de l'ensemble des acteurs du CIAS (philosophie, religion, politique...).
- > proscrire toute relation pécuniaire et les soins particuliers avec un usager du CIAS (nursing, soins médicaux...)
- > coopérer avec les divers partenaires du service : usagers, agents, élus, autres bénévoles, structures partenaires, intervenants extérieurs...
- > respecter l'éthique et le fonctionnement du service,
- > prévenir au plus tôt le service animation séniors, en cas d'absence inopinée aux activités et aux réunions d'équipe.
- > participer aux actions de formations ou d'actions de prévention proposées par le service

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, en prévenant le CIAS de Liffré Cormier Communauté au plus tôt, afin de respecter un délai de prévenance raisonnable.

## V- Assurances-responsabilités

**Le CIAS garantit aux bénévoles, la couverture et le bénéfice d'une assurance dans le cadre des animations (transport et participation aux activités) gérées par le CIAS de Liffré Cormier Communauté.**

Ainsi, dans le cadre des activités du service, les bénévoles peuvent conduire les usagers du CIAS aux activités, soit avec leur véhicule personnel soit avec les véhicules du service.

En cas d'incident ou d'accident, les dommages corporels et/ou matériels seront pris en charge par l'assurance souscrite par le CIAS de Liffré Cormier Communauté. **Pour ce faire**, en cas d'accident ou d'incident, les bénévoles devront **informer sans délai** le CIAS afin qu'un dossier de prise en charge soit ouvert auprès de notre assureur.

Lorsqu'un bénévole intègre le service et est favorable au transport d'usagers du service dans son véhicule personnel, il doit impérativement transmettre au CIAS de Liffré Cormier Communauté les pièces administratives suivantes :

- La carte d'identité,
- La carte grise du véhicule,
- Le permis de conduire

## VI- Frais de déplacements

Les bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel peuvent :

- se faire rembourser des frais kilométriques pour les déplacements occasionnés liés aux activités du service, selon le barème en vigueur
- choisir de déduire ces frais de leurs impôts (attestation annuelle remise par le CIAS).

**Fait à LIFFRE, le**



Loïg Chesnais-Girard  
*Président de Liffré Cormier  
Communauté*


Coupon *d'engagement du bénévole*

---

Je soussigné(e)      NOM  
.....Prénom.....

Domicilié (e)  
à.....  
...

Téléphone  
.....

Courriel  
.....  
.....

Désire mener des actions de bénévolat auprès du service animation séniors du CIAS de Liffré Cormier Communauté, et m'engage à ce titre à respecter les modalités de la présente charte.

**Fait**                    à                    .....

**le**.....  
.....

**Signature avec mention « lu et approuvé »,**